



## RÉSOLUTION 25-09-05

---

**Extrait** du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 2 septembre 2025 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Lorraine Demers, conseillère, est absente

Madame Marina Parent, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

### **DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

---

**ATTENDU QUE** l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Marina Parent, directrice générale, d'informer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle le ministère de la Langue française que la municipalité de Rivière-Ouelle utilise exclusivement le français dans toutes ses communications et que la présente résolution tient lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française.

D'autoriser madame Marina Parent, directrice générale, à transmettre la présente résolution au ministère de la Langue française et de la diffuser sur le site Internet de la Municipalité de Rivière-Ouelle.

**ADOPTÉ**

*Signé*  
Louis-Georges Simard  
Maire

**Certifié copie conforme à l'original**



**Marina Parent**  
**Directrice générale, greffière-trésorière**  
**Rivière-Ouelle, le 3 septembre 2025**